

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDECanton de
MOIRANS-EN-MONTAGNECommune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561**Délibération N°
25-2025****Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 9
- ayant donné procuration : 1
- absents excusés : 1
- absents : 0

Date de convocation :

27 mars 2025

Date d'affichage :

27 mars 2025

Objet de la délibération**Annulation de la
délibération n°49-2024****Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 18 heures 15,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Rachel HUGUES

Procuration donnée :

- de Rachel HUGUES à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Gilles VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 ;

Vu la délibération n° 49-2024 en date du 7 novembre 2024 portant acquisition du Lac d'Antre pour la somme de 294 000 € ;

Considérant le courrier reçu de la Sous-préfète de Saint-Claude concernant l'avis de France domaine pour les acquisitions d'immeubles pour la somme supérieure ou égale à 180 000 € qui n'apparaît pas dans la délibération n° 49-2024 ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'annuler la délibération n°49-2024 en date du 7 novembre 2024.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 03/04/2025

Le secrétaire de séance
Gilles VINCENTPour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER